

# À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique  
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme  
et de la Société

Université de Lomé

# À H Ñ H Ñ

## *Revue de Géographie de Lomé*

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie de la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Lomé.

### Directeur :

**Koffi Ayéchoro AKIBODE**, Professeur à l'Université de Lomé

### Secrétariat de Rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur à l'Université de Lomé

### Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé

### Comité Scientifique :

- **Antoine Asseypo HAUHOUOT**, Professeur Honoraire à l'Institut de Géographie Tropicale – Université de Félix Houphouët-Boigny – Abidjan
- **Francis AKINDES**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké
- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche à l'Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny – Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur à l'Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
- **Koffi Ayéchoro AKIBODE**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Benoît N'BESSA**, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Mamadou SALL**, Professeur à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal
- **Joseph-Marie SAMBA-KIMBATA**, Professeur à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville
- **Yolande OFOUEME-BERTON**, Professeur à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville
- **Oumar DIOP**, Professeur à l'Université Gaston Berger Saint-Louis, Sénégal
- **Henri MONTCHO**, Professeur à l'Université Zinder, Niger
- **Arsène DJAKO**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Wonou OLADOKOUN**, Professeur à l'Université de Lomé
- **KLASSOU Komi Sélom**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé
- **ZINSOU-KLASSOU Kossiwa**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé

**A ces membres du comité scientifique, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer**

Photo couverture : Vue partielle d'une berge de la lagune Gbaga à Aného au Togo  
(Crédit M. FIAGAN)

## AVIS AUX AUTEURS

1. Les textes proposés à la rédaction de la revue doivent être saisi à interligne simple et accompagnés de leur éventuelle illustration.

Le volume des articles ne doit pas dépasser 20 pages, illustrations comprises. Il est recommandé aux auteurs d'adopter, dans la forme de leur texte (titres, numérotation décimale des sous-titres, interligne 1,5, etc.), la présentation habituelle de la revue et de limiter au maximum le nombre et la dimension des illustrations (tableaux, photos, cartes, graphiques, etc.).

2. Les articles en français ou anglais doivent être accompagnés impérativement d'un résumé de quelques lignes en français et de sa traduction en anglais avec des mots clés qui doivent couvrir le champ thématique et le champ géographique.
3. Le comité de rédaction demande aux auteurs de mettre sous le titre de leur article, leurs nom et prénoms, leur grade universitaire, l'Institution d'attache ainsi que leurs adresses électroniques.
4. Le texte devra être saisi avec le logiciel Word et enregistré sous version 2007 puis envoyé par courriel à : [revueahoho@yahoo.fr](mailto:revueahoho@yahoo.fr) du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet.
5. Les tableaux et figures – la taille des croquis est définie par le module 25 x 18 cm représentant une pleine page fractionnable par colonne de 6,5 cm / 13,5 cm toutes les illustrations seront accompagnées de légendes.
6. Les cartes, les fichiers informatiques de dessin (cartes ou graphiques) réalisés avec les logiciels adobe avec sélection sur couches, donnent à l'impression les meilleurs résultats. Il est préférable de les fournir en P.C. Tous les fichiers en pixels (Bitmap) sont exclus à l'exception de photos ou fonds gris légers.
7. La Bibliographie – l'article doit être suivi obligatoirement d'une bibliographie qui prend en compte non seulement les ouvrages cités dans le texte mais aussi d'autres ouvrages dont l'auteur s'est inspiré ou qui ont un rapport avec le sujet traité.

La bibliographie doit être présentée selon le modèle suivant :

- les ouvrages : Nom et initial de ou des prénoms de l'auteur, Année de publication (entre parenthèses), Titre de l'ouvrage, Editeur, lieu de publication, Année d'édition, Nombre de pages ;
- les articles : Nom et initial de ou des prénoms de l'auteur, Année de publication (entre parenthèses), Nom de la revue (en italique), Numéro du volume, Editeur, Lieu d'éditions, Pages de début et de fin de l'article.

Il convient de classer les ouvrages par ordre alphabétique des noms de leurs auteurs. Pour des ouvrages d'un même auteur, il faut les classer par ordre chronologique de leur date de publication.

8. Le Tiré à part – les auteurs d'articles recevront gratuitement 2 (deux) tiré à part en version imprimée ou sa version numérique. Pour cela, les adresses électroniques des auteurs sont indispensables. La revue pourra leur être fournie à titre onéreux.

L'envoi d'un manuscrit proposé à la publication vaut acceptation, par son auteur, des conditions ci-dessus indiquées.

## Sommaire

### *Hervé A. KOMBIENI*

Tendances, déterminants et implications socio-économiques de la migration des nigériens à Parakou ..... p. 1-14

### *Péga TUO, Paul Kouassi ANOH, Cinthia Amino KOUAKOU*

Impact de la dégradation de l'environnement sur la santé de la population à Abidjan : cas des quartiers Avocatier, Agbékoi et Abobo-Té dans la commune d'Abobo (Abidjan, Côte d'Ivoire) ..... p. 15-25

### *Felix Grah BECHI, Arsène Kouassi DONGO*

Éclairage public et risques d'insécurité dans la ville de Bouaké ..... p. 26-37

### *Hubert Bonayi DABIRE*

L'innovation économique et sociale introduite par les migrants de retour dans la zone frontalière du Burkina Faso d'avec la Côte d'Ivoire ..... p. 38- 51

### *Tatongueba SOUSSOU*

*Faidherbia albida* (del.) chev., un arbre aux trésors cachés en pays kabyle au nord du Togo ..... p. 52-60

### *Siaka DOUMBIA, Lanzéni YEO, Yolande Céline KOFFIE-BIKPO*

L'impact de l'accroissement de la population sur la disponibilité des surfaces agricoles dans le cercle de Dioïla au Mali ..... p. 61-72

### *Yaya COULIBALY, Abou DIABAGATE, Amadou COULIBALY*

L'apport de la « ferraille » dans l'essor d'Abobo à Abidjan (Côte d'Ivoire) ..... p. 73-82

### *Patrice MOUNDZA*

Origines et évolution des quartiers des «quinze ans» à Brazzaville ..... p. 83-91

### *Azizou SABI YO BONI, Moussa GIBIGAYE*

Mutation des terres rurales autour de la ville Tanguiéta au Bénin ..... p. 92-100

### *Follygan HETCHELI, Iléri DANDONOUGBO, Komivi AMOUZOUKPO*

Promotion immobilière informelle à Agoenyivé : pluralité des acteurs et difficultés de gestion du cadre de vie ..... p. 101-113

### *Yerima ADAMOU, Justin Issa LAOUGUE*

Production et commercialisation des produits maraichers dans la ville de N'djamena au Tchad ..... p. 114-126

### *Sotondji ALLAGBE Benjamin, Calice Sèdodé TOFFHOSSOU, Alfred Dossa AICHEOU*

Production et commercialisation des produits vivriers agricoles dans la commune de Banté ..... p. 127-143

### *Mathieu Nambahigué BAKARY, Francis Desmos Guissa DAKOURI, Marcel Kamenan BROU, Paul Kouassi ANOH*

Impacts socio-économiques et environnementaux de l'agriculture urbaine dans la ville de Katiola ..... p. 144-155

*Sani MAMAN ISSA, Romaric OGOUWALE, Cyr Gervais ETENE, Expédit W. VISSIN, Florent GNIMASSOU*

Variation spatiale des pluies et érosion hydrique dans le bassin versant de Hla ..... **p. 156-166**

***Adrien Coffi DOSSOU-YOVO***

**Le secteur informel face aux mobilités intra-urbaines forcées : éclairage à partir des opérations de déguerpissement dans la ville de Cotonou** ..... **p. 167-180**

***Remi N'DAHOULE-YAO***

Influences des types d'habitat sur la durabilité du cadre de vie résidentiel d'Abidjan ..... **p. 181-190**

**LE SECTEUR INFORMEL FACE AUX  
MOBILITES INTRA-URBAINES  
FORCEES : ECLAIRAGE A PARTIR DES  
OPERATIONS DE DEGUERPISSEMENT  
DANS LA VILLE DE COTONOU**

**DOSSOU-YOVO Coffi Adrien**

*Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et  
Régionales (LEDUR)*

*Département de Géographie et Aménagement du  
Territoire*

*FA.S.H.S, Université d'Abomey-Calavi*

*E-mail : dosadrien@yahoo.fr*

**Résumé :** Les déplacements forcés apparaissent bien souvent comme un moyen pour les pouvoirs publics de rétablir l'ordre urbain dégradé par une occupation illégale des espaces publics. L'objectif de ce travail est d'apporter des éléments d'éclairage sur les impacts de ces opérations sur le secteur informel à partir de la dernière opération de grande envergure de la ville de Cotonou. La méthode de collecte des données utilisée est basée sur la revue documentaire, l'observation in situ, le dénombrement des unités économiques touchées et les enquêtes auprès d'un échantillon de 120 déguerpis issus de 20 corps de métiers. L'utilisation de quelques outils de la statistique descriptive a permis de traiter les données collectées. Les résultats ont montré que les mobilités intra-urbaines forcées engendrent des conséquences extrêmement fortes sur l'économie informelle. Ceci se traduit par une baisse drastique des revenus des petits entrepreneurs de l'ordre de 60 à 85%. Les modalités d'exercice de l'activité s'en trouvent aussi modifiées du fait de l'aggravation du sous-emploi et du rallongement du temps de travail, de la reconversion (20% des enquêtés), de la pluriactivité (passée de 15,2% à 35,4%) et du basculement de plus du tiers des déguerpis du statut de sédentaire ou de semi-sédentaire à celui d'ambulant. Les recettes de la municipalité subissent aussi les contrecoups de la déterritorialisation des petits entrepreneurs. En dépit du choc, plus de 95% des personnes déplacées ont pu se réinsérer au bout du premier trimestre. Ceci confirme la forte résilience du secteur informel face aux chocs économiques.

**Mots-clés :** secteur informel, mobilité intra-urbaine forcée, espaces publics, impacts, Ville de Cotonou,

**Abstract:** Forced Evictions have been often used by governmental and municipal authorities to restore degraded urban order through an illegal occupancy of public property. The aim of this study

is to provide some light on the impact of forced evictions on the informal sector based on the last large-scale forced evictions in Cotonou. The method used is based on documentary review, in situ observation, counting of economic units affected, and surveys on a sample of 120 displaced from 20 trades. The data processing is based on the use of descriptive statistical tools. The results showed that forced intra-urban mobility has extremely strong consequences on the informal economy. This leads to a drastic decline in small business owners' incomes between 60% and 85%. The modalities of doing business are also affected by the worsening of underemployment and the increasing of business time for most vulnerable. The others effects are retraining (20% of respondents), doing of multiple business (from 15.2% to 35.4%) and the shift of over one-third of the displaced persons from sedentary or semi-sedentary to ambulant. The revenues of the municipality are also affected (reduction up to 50%). Despite the shock, more than 95% of the evicted people were able to take off into the first quarter. This confirms the strong resilience of the informal sector to economic shocks.

**Keywords:** Informal sector, intra urban forced mobility, public spaces, impacts, City of Cotonou.

### **Introduction**

Le développement des petites activités commerciales et artisanales urbaines s'accompagne le plus souvent d'une importante occupation des espaces publics sous diverses formes : ambulantes ou sédentaires, temporaires ou permanentes (DOSSOU-YOVO A. C., 1999, p.7 ; STECK J.-F, 2006, p.73 ; BOHOUN G. W., 2007, p.24). La rue et ses abords immédiats constituent de façon indéniable « l'espace-support des petits métiers » (ETONGUE MEYER R. et SOUMAHORO M., 2010, p.6). Cette occupation de l'espace public se pose dans les grandes villes africaines de manière visible, massive et permanente (LEIMDORFER F., 1999, p.52) à tel point que certains auteurs y voient un « marqueur culturel urbain » (STECK J.-F, 2006, p.73).

Cette occupation anarchique des espaces publics participe de ce que l'on appelle parfois « désordre urbain » jugée préjudiciable à la performance du système urbain. Le déguerpissement, opération par laquelle il est fait obligation pour des motifs d'utilité publique à des occupants d'une terre

appartenant à la puissance publique de l'évacuer, apparaît bien souvent comme un moyen pour les pouvoirs publics de rétablir l'ordre urbain (BOUQUET F. et KASSI DJODJO I., 2014).

La ville de Cotonou n'échappe pas à cette règle. Elle a connu plusieurs opérations de déplacements forcés des occupants des espaces publics. La dernière en date, celle de 2017, inédite par son ampleur et sa durée est initiée dans le cadre du programme d'action du gouvernement quitte à faire de la capitale économique une « métropole moderne » en matière d'environnement, de services et infrastructures et de gouvernance métropolitaine. L'occupation anarchique des espaces publics est dès lors perçue comme contraire à l'image de modernité recherchée.

Ce travail s'appuie sur le postulat que dans la configuration actuelle, l'économie informelle est la principale cible de ce type d'opération. Dès lors, se pose la question des effets des

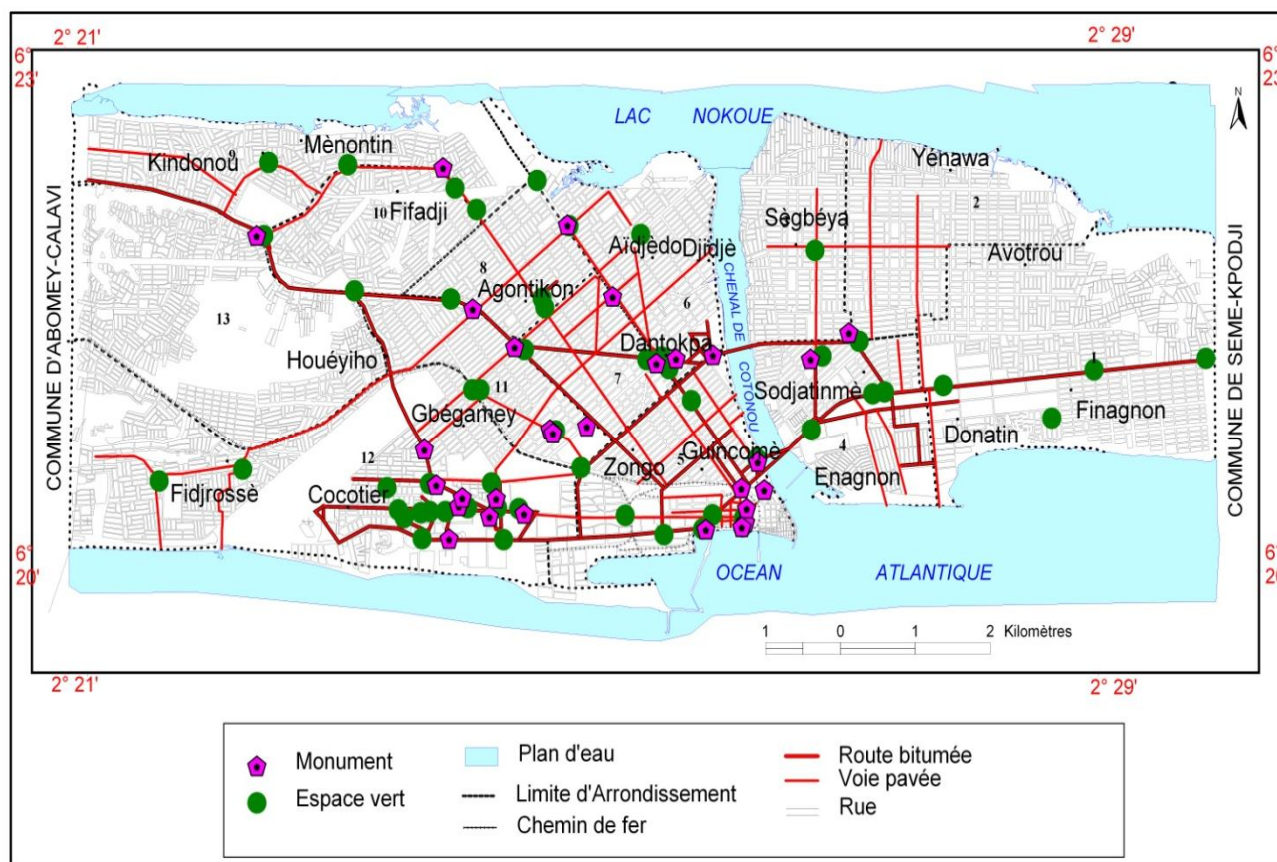
mobilités intra-urbaines forcées sur les petits entrepreneurs. Le présent travail vise à apporter des éléments de réponse à cette question en se plaçant dans la temporalité du pré et du post-déplacement.

Le profil socio-économiques des déguerpis et les effets du déguerpissement sur l'activité en relation avec les stratégies développées par les déguerpis pour la reprise de l'activité, sont les principaux aspects abordés.

### 1. Cadre géographique de l'étude: les espaces publics à Cotonou

Le cadre géographique de ce travail est la ville de Cotonou (Figure n°1). Elle est bâtie sur le rivage du Golfe du Bénin et s'étend entre 6°21' de latitude Nord et 2°26' de longitude Est. Elle est limitée au Nord par la commune de Sô-Ava et le lac Nokoué, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la commune de Sèmè-Kpodji et à l'Ouest par celle d'Abomey-Calavi.

Figure n°1 : Les espaces publics dans la ville de Cotonou



Source : Fond IGN, 2004 complété par travaux de terrain, 2017.

Le choix de cette ville comme champ d'investigations réside dans le fait que Cotonou est le poumon économique du Bénin

et le plus grand foyer des activités informelles du pays. Par ailleurs, la ville comprend plusieurs types d'espaces publics. Il s'agit tout

d'abord des espaces dédiés à la circulation (rues, trottoirs, carrefours, places) et des espaces de sécurité (« sous fil à haute tension»,

canaux d'égouts), des espaces ouverts communs, tels que les parcs et jardins, les marchés, les gares routières (Tableau n°1).

**Tableau n°1 : Répartition des espaces publics par Arrondissement**

Arrondissement	Linéaire voirie (Km)			Espaces verts	Monuments
	Voies bitumées	Voies pavées	Voies en terre		
1er	3,7	8,86	115,00	4	0
2ème	0,0	3,60	42,64	1	1
3ème	1,4	8,30	66,43	1	0
4ème	3,5	7,09	117,00	4	1
5ème	9,0	15,70	50,98	8	6
6ème	1,4	9,08	53,56	6	2
7ème	5,1	10,50	41,12	2	2
8ème	1,7	6,25	40,31	2	2
9ème	2,7	8,65	96,37	4	0
10ème	2,3	2,30	43,54	1	1
11ème	2,1	5,17	38,96	7	3
12ème	13,0	17,50	72,59	17	7
13ème	0,0	7,64	89,29	0	0
<b>Total</b>	<b>45,9</b>	<b>110,64</b>	<b>867,79</b>	<b>57</b>	<b>25</b>

Source : Direction Technique, Mairie de Cotonou, 2016.

Comme le montre le tableau n°1, la répartition des espaces publics présente de grandes disparités géographiques. Le secteur ouest de la ville de Cotonou dispose d'un réseau viaire nettement plus dense que celui du secteur Est. On dénombre dans le secteur ouest, plus de 642 voies ouvertes, soit plus des 2/3 de l'ensemble des voies. Quant aux monuments et espaces verts publics, ils sont concentrés dans la partie centrale de la ville, plus précisément dans les Arrondissements 4, 5, 7, 8, 11 et 12.

## 2. Méthodes et matériels utilisés

La méthodologie mise en œuvre pour répondre à ces interrogations repose sur des techniques complémentaires à savoir la recherche documentaire, l'observation, le dénombrement des rues et des unités économiques touchées et les enquêtes socio-économiques.

### 2.1. Matériels et les outils de collecte de données

Quatre types de matériels et outils ont été utilisés :

- **Les cartes** : il s'agit de la carte administrative ; du plan guide (IGN Bénin, 1995 à l'échelle 1/15 000) et de la carte numérique de la voirie de

Cotonou (IGN Bénin, 2008). Ces différentes cartes ont permis de recenser les rues touchées par les opérations.

- **Le canevas de recensement des unités économiques touchées** tiré du plan de Cotonou au 1/10 000<sup>e</sup> qui a été agrandi de sorte que les espaces publics soient bien visualisés pour les besoins du recensement.
- **Le questionnaire et le guide d'entretien** pour les enquêtes socio-économiques.
- **Un appareil photographique numérique** pour la prise de vues afin d'illustrer quelques aspects des paysages urbains avant et après déguerpissement.

### 2.2. Techniques de collecte

#### 2.2.1. Revue documentaire

La recherche documentaire a permis de faire le point des connaissances sur les trois thématiques qui constituent le cœur de ce travail à savoir : les déplacements forcés, l'occupation des espaces publics et le secteur

informel à travers les publications disponibles dans les rayons des centres de documentation de l'Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique (INSAE), du Ministère des infrastructures et des Transports, etc.

### 2.2.2. Travaux de terrain

Les travaux de terrain comprennent :

- Une série d'observations " discrètes " des pratiques et des comportements relatifs à l'occupation de l'espace public que l'opération de comptage des unités économiques ne peut cerner. Elles ont également permis de toucher du doigt l'ambiance urbaine avant pendant et après les démolitions.
- *Le comptage systématique des unités économiques touchées* : toutes les unités économiques marquées au vert ou au rouge plusieurs mois avant le début des casses ont été dénombrées indépendamment de la taille, de la nature, de la modalité d'exercice et de la localisation.
- Les enquêtes socio-économiques comprenant : les enquêtes auprès des personnes déplacées ont porté sur un échantillon d'individus choisis sur la base des critères liés aux caractéristiques de l'activité : secteur (production, commerce, service) ; mode d'exercice (sédentaire ou semi-sédentaire). Par ailleurs, vu les contraintes liées à l'enquête, la priorité a été accordée aux individus les plus motivés à y participer. L'échantillon ainsi constitué compte 120 déguerpis issus des 20 corps de métiers répertoriés dans le tableau 2. La méthode utilisée est celle du suivi d'un échantillon constant de déguerpis par des passages répétés sur une période de six mois. Cette méthode a permis de contrôler les informations fournies (par comparaison aux informations comparables des précédentes enquêtes). Elle a également permis de mesurer les évolutions observées et de créer une confiance entre enquêté et enquêteur. Les informations recueillies ont porté sur les conséquences subies du fait du

déguerpissement et leurs effets sur l'exercice de l'activité économique et le revenu. Les entretiens à bâtons rompus avec les responsables des services techniques chargés de la gestion urbaine : services des régies des recettes non fiscales et des ressources fiscales, service de la circulation urbaine de la Mairie de Cotonou, direction de l'urbanisme.

Au total, les données de l'étude ont été obtenues principalement à l'issue du dénombrement des unités touchées et des enquêtes longitudinales consistant à suivre un échantillon de "déguerpis" avant et après leur éviction des espaces occupés.

### 2.3. Le traitement et l'analyse des données

Les données recueillies ont été traitées avec le logiciel SPSS 11.01. Pour sa part, le tableur Excel 1.10 a aidé à effectuer différents calculs et à réaliser des graphiques. Pour l'analyse et l'interprétation des résultats deux approches complémentaires ont été utilisées. Il s'agit de la méthode d'analyse de contenu des informations issues des entretiens et de l'approche FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces).

## 3. Résultats

### 3.1. Ampleur de l'opération et caractéristiques des "déguerpis"

Tout déguerpissement induit une forte emprise spatiale. Cette section s'intéresse à l'ampleur des opérations ainsi qu'au profil des unités économiques et des personnes touchées

#### 3.1.1. Opérations d'une ampleur inédite

Selon les résultats des enquêtes, les opérations de déguerpissement ont touché au total 49 212 unités économiques implantées sur 304 rues, tronçons de rue et places publics, soit environ le quart des espaces publics que compte la ville. La taille moyenne de chaque unité économique étant de 1,5 personne, c'est au total environ 73 800 personnes qui ont été déplacées. Même s'il n'existe pas de données chiffrées sur les opérations de déguerpissement antérieures tous les observateurs s'accordent à reconnaître le caractère inédit de cette opération du fait de l'ampleur des démolitions (Planche n°1).

### Planche n°1 : Scènes de « libération » des espaces publics dans la ville de Cotonou



Source : DOSSOU-YOVO et OGOU, vue prise en janvier et février 2017.

Ces images montrent bien la brutalité et la violence des opérations de déguerpissement qui se sont transformées en véritables raids contre les occupants illégaux des espaces publics. Sous la direction d'une horde de policiers, menés par le préfet du département en personne, les occupants sont violemment chassés et leurs installations détruites à coups de pelle hydraulique.

#### **3.1.2. Déguerpis issus du secteur informel et situés dans les quartiers commerçants et centraux**

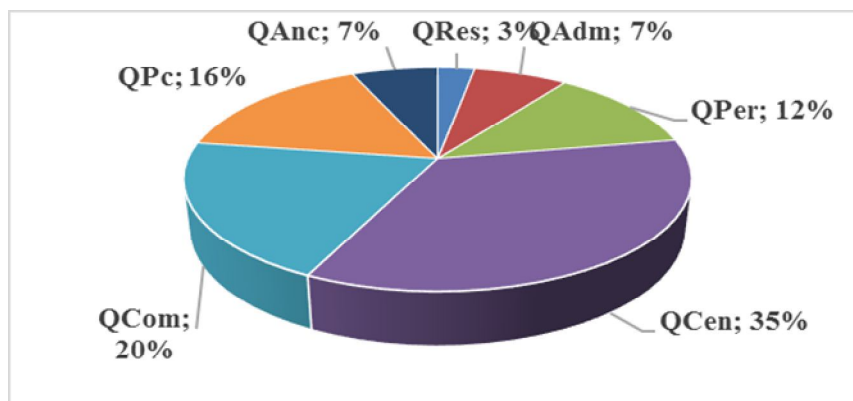
Le degré d'informalité ou de formalité d'une unité économique est souvent appréhendé selon son statut légal. De ce point de vue, plus

de 87 % des unités n'ont aucune existence légale, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent ni numéro d'Identifiant Fiscal Unique (IFU), ni carte d'opérateur économique, ni enregistrement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

#### **3.1.3. Quartiers commerçants et centraux, cible prioritaire des opérations**

De l'examen de la figure n°2, il ressort que les opérations ne se sont pas effectuées selon les mêmes modalités dans la ville. Elles ont épargné les quartiers isolés et les rues peu passantes pour se concentrer sur les lieux centraux.

**Figure n°2 : Répartition géographique des unités économiques touchées**



Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017

**Légende**

QAnc= Quartier Ancien      Qcom= Quartier Commerçant      QRes= Quartier Résidentiel  
 QCen= Quartier Central      QAdm= Quartier Administratif      QPc= Quartier Péricentral  
 QPer= Quartier Périphérique

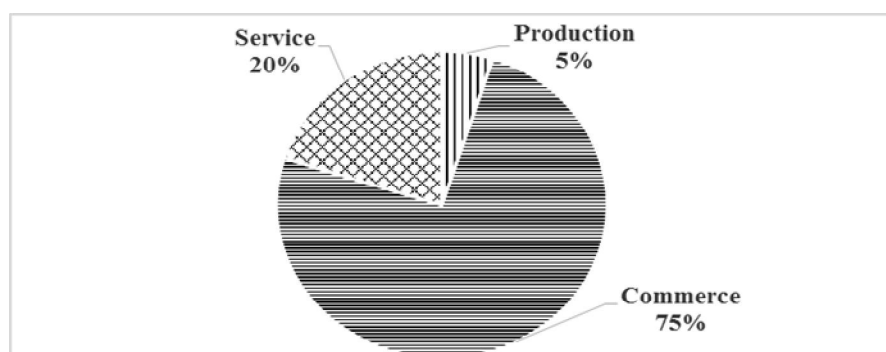
L'analyse de la figure 2, montre qu'au plan spatial, les démolitions ont été à la fois sélectives dans leurs effets et localisées dans leurs manifestations. En effet, plus de 85% des unités économiques touchées sont situées dans les quartiers centraux et commerçants. Ces quartiers enregistrent des taux d'occupation

des espaces publics extrêmement élevés.

**3.1.4. Prédominance des activités commerciales et sédentaires**

Les opérations de déguerpissement ont touché tous les secteurs d'activité mais dans des proportions différentes (Figure n°3).

**Figure n°3 : Répartition des unités économiques touchées par secteur d'activité**



Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

Le secteur du commerce en particulier celui du détail est le plus touché avec plus de 45% des personnes enquêtées. Viennent ensuite les secteurs des services et de la production avec respectivement 30 et 25% des enquêtés. Les activités de rue s'exercent selon différentes modalités : sédentaire, semi-sédentaire et

ambulante. Seules les activités relevant de cette dernière catégorie ont pu échapper aux casses. Les unités sédentaires représentent plus des deux tiers des unités économiques touchées contre 36% pour les unités semi-sédentaires. Les activités touchées sont extrêmement variées (Tableau n°2).

**Tableau n°2 : Répertoire des unités économiques touchées**

Corps de métiers	Quelques exemples
Secteur Production	
Confection	couture, tissage
Travail sur cuirs et peaux	cordonnerie, maroquinerie
Construction métallique et vitrerie	tôlerie, soudure, menuiserie métallique, vitrier
Forge et ajustage	forge- fabrication d'ustensiles de cuisine
Production végétale	horticulture jardinage
Travail de bois	menuiserie, ébénisterie-sculpture sur bois
Travail sur végétal	vannerie, Travail sur bambou
Vente de matériaux de construction	quincaillerie- bois d'œuvre
Vente de Boissons	dépôt de boissons "sodabi", sucettes, "chapalo", eau, yaourt
Restauration	gargote, bar, cafeteria, beignet, brochettes et poulet rôti
Vente de "Amuse-bouche"	arachide/ cacahuètes, "achomon" maïs/plantain cuit
Vente de produits carnés	viande, poissons
Vente de fruits légumes et noix	fruits et légume et de cocos
Vente produits agro-alimentaire	vivres, condiment/épices
Vente de bureautique	vente d'articles de bureau/scolaires
Vente de matériaux de récupération	papier, cartons, bouteilles, ferrailles
Vente de combustibles et carburants	charbon, bois de chauffe carburants lubrifiants et gaz
Vente de textile et cosmétiques	chaussures et cosmétiques, friperie
Santé	médicaments, pharmacopée, aphrodisiaques
Produits de jeu	billets de loterie, jeux de hasard, jouets
Vente de mobilier	meubles
Vente de matériels électriques et électroménagers	matériels électriques/électroménagers, combiné téléphonique, accessoires, cartes téléphoniques
Vente Moto et accessoires	motos et pièces détachées, pneu d'occasion
Vente d'animaux	volailles et quadrupède
Entretien et réparation	réparation postes radio/Tv, de téléphone portable, mécanicien, vulcanisation, électricité auto/moto, frigoriste, etc.
Hygiène soins corporels	coiffure, pédicure, manucure, tatouage
Jeux, Art et loisirs	jeu de baby-foot, décoration, peinture/dessin d'art
Location	bâche et appareil de sonorisation, véhicule
Autres	garderie de véhicule, location de véhicules

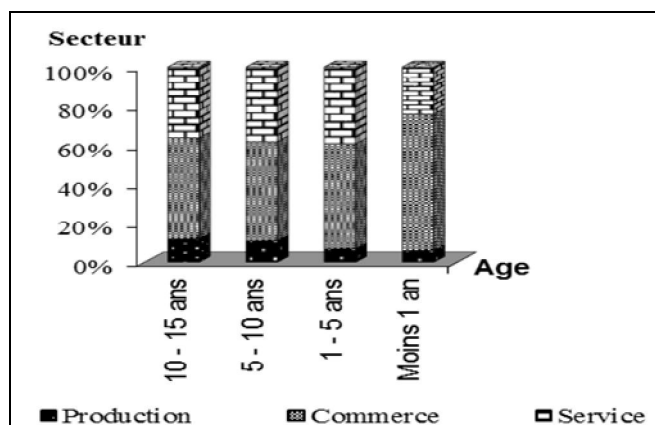
Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

**3.1.5. Unités économiques monocéphales et jeunes**

Plus de 75% des unités économiques déguerpies sont des unités individuelles c'est-à-dire, créées par la personne qui la dirige au

moment de l'enquête. Seulement 8% des chefs d'unité emploient plus de trois personnes, généralement des membres du cercle familial. Les unités touchées sont de création relativement récente (Figure n°4).

**Figure n°4: Répartition des déguerpis selon l'ancienneté et le secteur d'activité**



Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

L'âge moyen des unités touchées est de 7,5 ans. Plus de 30% des unités ont moins de 5 ans d'existence et 45% ont entre 5 et dix ans. Plus de 90% des unités ont vu le jour après l'an 2000. Les unités les plus anciennes se retrouvent dans le secteur de la production (12,5 ans) tandis que les plus récentes relèvent des secteurs du commerce ou de la restauration (respectivement 4,8 ans et 6,2 ans). Quant aux unités économiques de service, elles vivent en moyenne 4,6 ans.

**3.1.6. Des déguerpis numériquement dominés par les femmes et les jeunes**

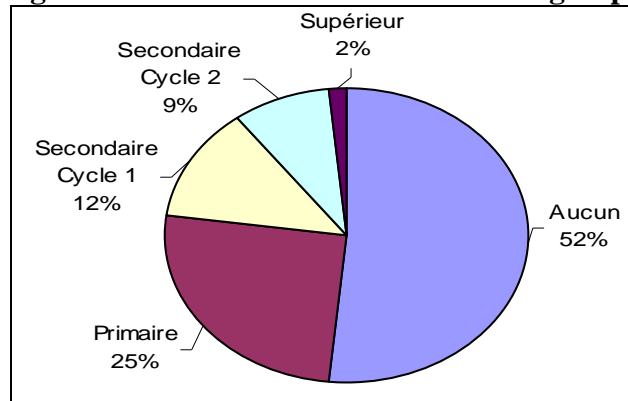
Les personnes touchées par l'opération de libération des espaces publics pratiquants sont

pour la plupart jeunes. Deux déguerpis sur trois sont âgés de moins de 30 ans, 18 % entre 15 et 20 ans tandis que 16 % ont moins de 15 ans. La majorité des déguerpis sont des femmes (60% de l'effectif) qui contrôlent 75% des unités économiques commerciales. En revanche les hommes sont plus nombreux dans les secteurs de la production (55%) et des services (60%).

**3.1.7. Des déguerpis faiblement instruits et venant d'horizons géographiques divers**

Le niveau d'instruction des chefs d'unités économiques touchées est très variable, mais dans l'ensemble il est relativement faible comme l'indique la figure n°5.

**Figure n°5 : Niveau d'instruction des déguerpis**

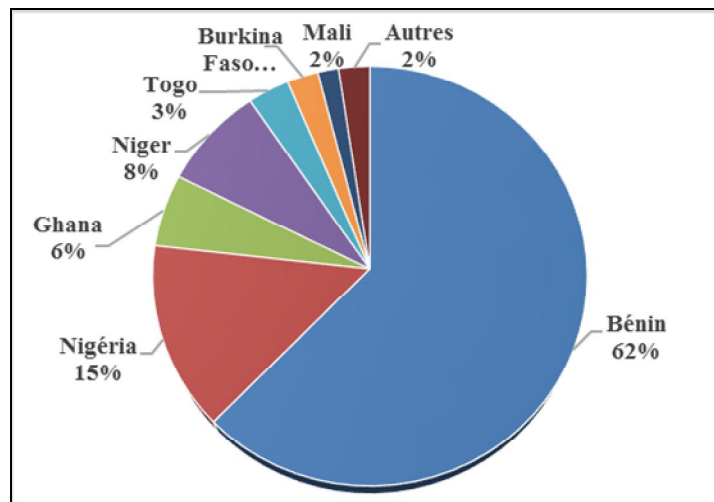


Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

Au total, 52% des occupants questionnés n'ont jamais été à l'école, 25% ont fait des études primaires et 21% ont pu accéder au cours secondaire tandis que seulement 2% ont pu

entreprendre des études supérieures. Les occupants de trottoirs et de carrefours viennent d'horizons géographiques divers (Figure n°6).

**Figure n°6 : Origine géographique des déguerpis**



Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

Il faut toutefois noter une écrasante majorité de groupes socioculturels béninois 62%. Les autres ressortissants des pays du golfe de

Guinée sont les nigériens 15,38%, les ghanéens 6% et les togolais 3%. Les sahéliens sont les nigériens (8 %) et les maliens (2,19%).

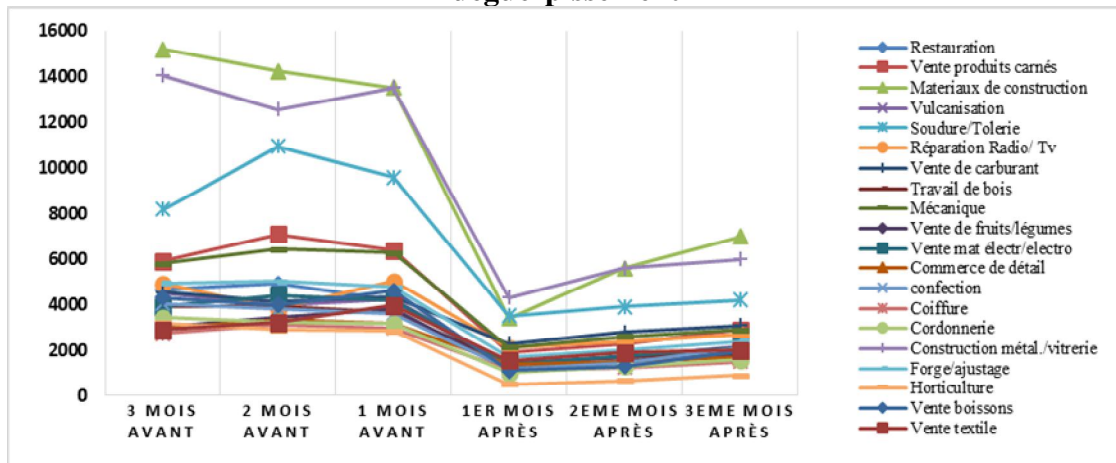
### 3.2. Déguerpissement, opération à effets multiples

#### 3.2.1. Baisse drastique du revenu généré par les activités touchées

Le revenu est une variable principale de mesure du basculement d'un individu ou d'un groupe d'individus sous la ligne de pauvreté ou de l'aggravation de la situation de pauvreté

quand ils sont déjà pauvres. Ainsi, la mesure de la perte des revenus est-elle une approche pertinente pour mesurer les impacts des déplacements forcés sur les petits entrepreneurs urbains. Les résultats des enquêtes longitudinales montrent que le revenu des déguerpis a été très affecté par le déguerpissement (Figure n°7).

**Figure n°7: Evolution du revenu moyen journalier par activité avant et après le déguerpissement**

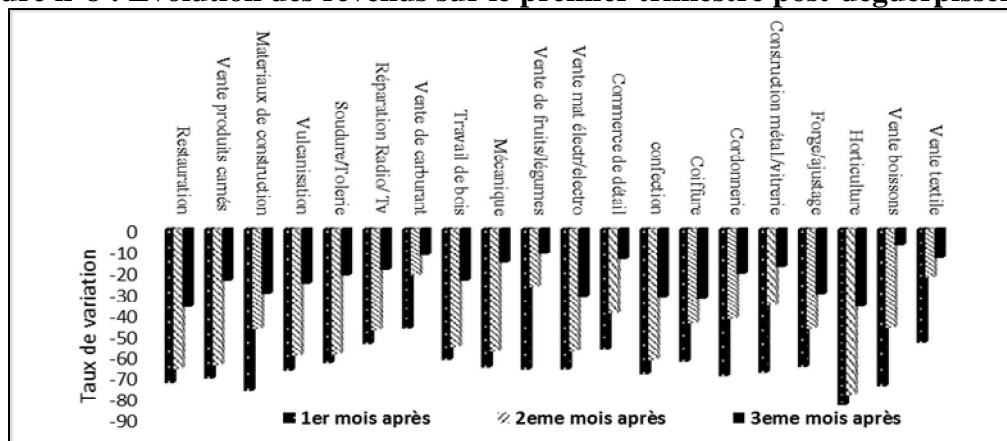


Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

La figure n°7 montre que le revenu moyen déjà faible est très sensible aux déplacements forcés des petits entrepreneurs urbains. On note un décrochage généralisé du niveau de revenu des unités économiques touchées quel que soit le secteur et le mode d'exercice. La

baisse enregistrée est maximale durant le premier mois qui a suivi le déplacement (65% en moyenne). Cette moyenne cache de fortes variations selon le type d'activité comme le montre la figure n°8.

**Figure n°8 : Evolution des revenus sur le premier trimestre post-déguerpissement**



Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

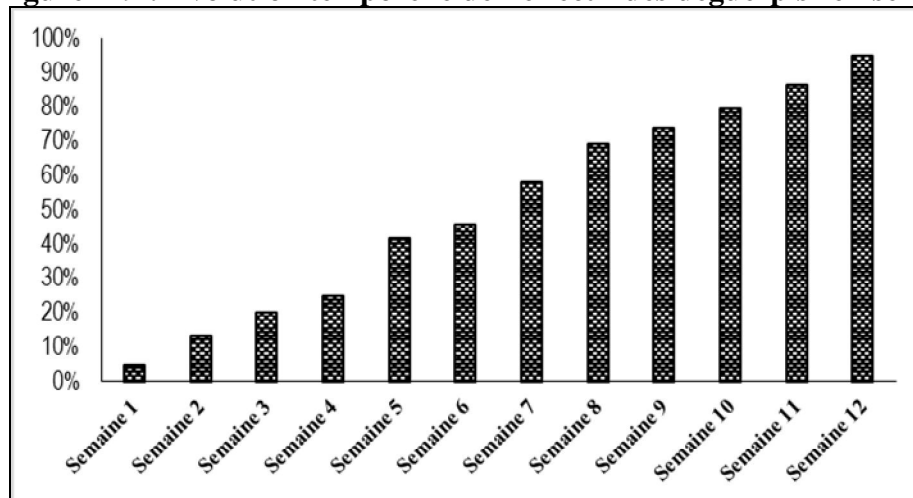
Les activités ayant connu les baisses les plus significatives sont la production végétale, la couture et les activités de réparation (mécanique, vulcanisation, électricité, réparation postes radio et télévision.). Ces activités ont enregistré des baisses de revenus entre 70 et 85%. En revanche, le petit commerce, la vente des friperies, la vente de

carburant frelaté communément appelés *kpayo* ont enregistré des baisses relativement plus faible au premier mois après déguerpissement (entre 40 et 50%). Le niveau de revenu journalier moyen a amorcé une remontée à partir de la huitième semaine ou la perte de revenu enregistrée est passée à 45% du niveau avant déguerpissement. Au bout de la

douzième semaine, l'érosion du revenu n'est plus que de 30 % en comparaison avec la situation d'avant déguerpissement. L'évolution du niveau de revenu est fortement tributaire du

nombre des déguerpis ayant réussi à retrouver une activité génératrice de revenus (Figure n°9).

**Figure n°9 : Evolution temporelle de l'effectif des déguerpis réinsérés**



Source : Enquête de terrain, septembre 2016 à avril 2017.

L'analyse de la figure n°9 permet d'affirmer que la perte de revenu se réduit avec le temps. Au premier mois post déguerpissement 20 % des déguerpis ont retrouvé une nouvelle source de revenus. Au bout du deuxième mois, les deux tiers se sont déjà relancés. Au terme du troisième mois 95 % des déguerpis se sont réinsérés d'une manière ou d'une autre. Les plus forts taux d'insertion sont enregistrés dans les rangs des femmes exerçant des activités commerciales.

Si les opérations de déguerpissement ont engendré des conséquences extrêmement fortes sur le revenu, elles n'ont pas provoqué une réduction des emplois, il n'y a donc pas une montée du chômage dans ce secteur. Ceci confirme la résilience du secteur informel aux chocs extérieurs. Cette situation est due au fait que les activités informelles disposent d'atouts spécifiques et d'une meilleure adaptabilité face aux mutations et contraintes de l'environnement économique et institutionnel découlant des chocs externes.

### 3.2.2. Sous-emploi versus rallongement du temps de travail

L'un des indicateurs pertinents de la baisse de l'activité due aux déplacements forcés est le nombre d'heures travaillées. Cet indicateur est appréhendé à partir de la comparaison du temps de travail avant et après le déplacement du petit entrepreneur. Le déplacement forcé

s'est ainsi traduit par une baisse du nombre moyen d'heures travaillées. Le temps journalier de 8,9 heures avant déplacement est passé à 5,6 heures durant les deux premiers mois post déguerpissement. En revanche, il est observé une hausse de l'emploi à temps partiel (moins de 30 heures hebdomadaires). Cette situation concernait seulement 13,2% des travailleurs avant le déplacement. Paradoxalement, cette évolution moyenne va de paire avec une hausse de la durée du travail pour la partie la plus vulnérable de la population, traduisant une autre forme de sous-emploi « invisible ». Le pourcentage de la main-d'œuvre travaillant plus de 9 heures par jour est passé de 9,5% avant le déplacement à 25,4% sur le premier trimestre après le déguerpissement.

### 3.2.3. Pluriactivité, pour survivre

Pour atténuer la baisse du revenu, d'autres déplacés se livrent à la pluriactivité. Celle-ci est le fait d'exercer, en plus de son activité principale ou habituelle déclarée, une ou plusieurs autres activités déclarées ou non. Il s'agit d'une stratégie pour se préserver des revenus bas, du chômage et particulièrement des risques liés à la pauvreté. Les actifs occupés adoptent cette stratégie pour faire face à la faiblesse des revenus générés par un emploi principal. Le taux de pluriactivité s'est ainsi accru de 18,2% avant le déguerpissement à 35,4% trois mois après les opérations.

### 3.2.4. *Changement d'activité ou de mode d'exercice de l'activité pour survivre*

Privés de lieu d'exercice de leur activité économique, les petits producteurs urbains n'ont d'autres choix que d'arrêter l'exercice de l'activité le temps de trouver un autre

emplacement (25% des déguerpis ont adopté cette posture). Les déguerpis cherchent souvent un nouvel emplacement dans une rue adjacente indiqué à l'aide d'une banderole ou d'un écriteau (Photo n°1)

**Photo n°1 : Banderole indiquant le nouvel emplacement d'un hangar déguerpi**



Source : DOSSOU-YOVO C. A., vue prise en février 2017.

Cette banderole posée devant une boulangerie, indique le nouvel emplacement d'un point de vente de produits agro-alimentaires. Il s'agit d'une pratique courante chez les déguerpis dont le but est de continuer à garder la clientèle. Parmi ceux qui ont maintenu leur activité, 20% se sont reconvertis à une autre activité, renonçant du moins provisoirement à l'activité initiale. Les déguerpis qui changent d'activité s'orientent principalement vers le petit commerce et les services, deux filières refuges des « déplacés forcés ». Certains

déguerpis s'adaptent au choc en changeant de mode d'exercice. Plus de 40% des enquêtés ont dû passer de la sédentarité au mode ambulatoire. Le cas le plus emblématique est celui des vendeurs de friperie chassés du marché de Missébo, haut lieu de friperies dans la ville de Cotonou. N'ayant pas pu se réinstaller, la plupart de ces vendeurs ont pris d'assaut les trottoirs et carrefours de la ville pour vendre leurs articles à la sauvette comme l'illustre la photo n°2.

**Photo n°2 : Vendeurs sédentaires ou semi-sédentaires devenus ambulants suite au déguerpissement**



Source : DOSSOU-YOVO C. A., vue prise en juillet 2017.

La photo n°2 montre les vendeurs de friperies dans l'exercice de leur activité entre le carrefour Vèdoko et le stade de l'Amitié, sur plus d'un kilomètre.

### 3.2.5. *Baisse des recettes municipales comme conséquence collatérale du déguerpissement*

Bien qu'évoluant en marge de la législation le secteur informel constitue une manne financière pour les collectivités locales. En

effet, malgré leur statut précaire, les occupants illégaux sont tenus de payer des taxes, journalièrement, mensuellement ou annuellement, et celles-ci constituent une

source de revenu non négligeable pour la municipalité. Dans la ville de Cotonou, les activités du secteur informel sont assujetties à plusieurs taxes (Tableau n°3).

**Tableau n°3: Taxes payées par les occupants du domaine public à Cotonou**

Désignation	Montant (FCFA)
Taxe d'exploitation du domaine public	1000 à 10 000 /mois/m <sup>2</sup>
Taxe sur la publicité	600 à 3600/an/m <sup>2</sup>
Taxe de stationnement et droit de parking	93600/véhicule/an
Droits de place sur les marchés et alentours	1500 à 3000/mois
Taxe de stationnement, chargement et déchargement	100 à 200/véhicule/mois

Source : Régie principale des recettes non fiscale, Mairie de Cotonou, juillet 2017.

La collecte de ces taxes par les services municipaux est facilitée par l'ancrage spatial et la sédentarisation des petits entrepreneurs. Avec le déguerpissement, ces derniers sont passés du statut de sédentaire ou semi sédentaire, donc de celui de contribuables, à celui d'ambulants, ce qui affecte les ressources de la municipalité. Le manque à gagner, lié aux déplacements forcés des petits entrepreneurs est évalué à plus de 250 millions de F CFA pour le premier trimestre. Pour sa part, la Régie principale des recettes non fiscale de la Mairie de Cotonou estime à plus de 500 millions la baisse des recettes non fiscales au premier semestre de l'année, soit une diminution de 50% par rapport à la même période de l'année précédente.

#### 4. Discussion

##### 4.1. Urbanisme du bulldozer : déguerpis pour « assainir » le tissu urbain

Les opérations de réaménagement de l'espace urbain à coup de destruction par des bulldozers est une pratique courante en Afrique de l'Ouest (TALERCIO P., 2008, p.89 ; NGUEMA R-M., 2014). Ces opérations se font *a posteriori* d'un étalement urbain rapide et s'accompagnent de pratiques qui évincent les populations des secteurs à aménager. La mobilité intra-urbaine forcée prend généralement deux formes : l'expropriation et le déguerpissement. A la différence de l'expropriation, le déguerpissement concerne des terrains considérés, au moins en partie, comme relevant du domaine public et des citoyens catégorisés comme illégaux, n'ayant peu ou pas de droits fonciers (BLOT J. et SPIRE A, 2014). L'utilisation du terme de « déguerpissement » ou de « libération » des espaces publics montre bien que cette

opération vise des populations sans droits fonciers reconnus sur l'espace qu'ils occupent, comme les acteurs du secteur informel. Les espaces concernés font partie du domaine public dont l'usage a été réglementé depuis la période coloniale. Cette réglementation a fait l'objet, en 2013, du titre 5 de la loi portant code foncier et domaniale en République du Bénin. Aux termes de l'article 273 de cette loi, le domaine public artificiel de l'Etat est un bien immobilier inaliénable, imprescriptible et insaisissable.

Le recours à la violence, physique ou symbolique, accompagne généralement la procédure. Les déguerpis sont le plus souvent déplacés par la force, ou brutalement sommés de quitter le lieu qu'ils occupent illégalement pour exercer leur activité. Le moment du déguerpissement est vécu par les personnes touchées comme un traumatisme et reste dans les mémoires comme un événement marquant.

Les pouvoirs publics légitiment les opérations de déguerpissement au nom d'une remise en ordre des espaces urbains illégalement occupés, non sécurisés, insalubres, etc. Le déplacement est présenté comme juste parce que fait pour améliorer l'image de la ville au bénéfice de l'agglomération dans son ensemble.

Sous cette posture, les pouvoirs publics recherchent la normalisation des espaces libérés (LEIMDORFER F., 1999, p.57). C'est à ce niveau qu'apparaît clairement la dimension politique et économique du processus selon l'affectation réservée aux terrains déguerpis. Les déguerpissements apparaissent comme un moyen de production d'une certaine normalité urbaine, internationalisée et compétitive (BLOT J. et

SPIRE A., 2014). La requalification urbaine et l'embellissement de quartiers apparaît comme le principal moteur des déguerpissements contemporains. Dans ce cas, les évictions permettent en effet, la réalisation de promesses de campagne par une action rapide et visible.

Quelle qu'en soit la forme, les déguerpissements s'accompagnent d'un rapport de forces entre deux principaux acteurs : l'acteur qui initie et applique la politique de déguerpissement et ceux qui la subissent. L'analyse des discours tenus par ces deux acteurs rend compte du sentiment de justice chez les uns et d'injustice chez les autres. Les personnes déguerpies expriment souvent un sentiment d'injustice et d'impuissance lié à la fois à la procédure de déplacement, aux conditions de départ (violence et force) et au fait d'être relégués dans un espace moins exposé à la clientèle (injustice spatiale, le nécessaire déplacement de certains citoyens et les individus concernés (SPIRE A. et al., 2013, pp. 128-129).

#### **4.2. L'informel, principale cible des déplacements forcés intra-urbains**

L'occupation de l'espace public physique dans les grandes villes d'Afrique sub-saharienne pose ipso facto le problème de son occupation par les activités informelles. C'est un phénomène ancien, qui s'est amplifié ces deux dernières décennies. Les trottoirs et les carrefours sont pris d'assaut et encombrés par une population de plus en plus nombreuse qui y exerce de multiples petites activités (NYASSOGBO G. K., 2011, p.24).

La forte exposition des activités informelle aux opérations de déguerpissement découle du fait que les espaces publics constituent les principaux supports des activités informelles. En effet, pour les chefs d'unités économiques la première ressource, est l'espace public qui est ainsi chargée d'une forte valeur marchande. L'espace public représentant une opportunité foncière est une cible d'une forte spéculation.

L'espace public, envisagé comme un lieu de travail, un lieu de vie, une ressource économique urbaine essentielle. Ces espaces « publics » sont des espaces de rentes informelles (SALES L., 2016). L'accès

à la rue se monnaie de deux manières : soit officiellement (autorisations et taxes diverses), soit par accaparement et intervention d'un groupe ou d'un individu. Dans ce cas, l'individu ou le groupe s'arroge le droit de donner son accord à une installation et à une occupation de l'espace public (STECK J.-F., 2006, p.81). Les lieux qui allient les impératifs de rentabilité et de sécurité sont les plus prisés. L'occupation des espaces publics relève d'une logique de rentabilité et de visibilité. En effet, la stratégie généralement mise en œuvre par les petits entrepreneurs allie la recherche de la proximité du client et le désir de se connecter à l'ensemble du système marchand urbain. En d'autres termes, les entrepreneurs informels associent la nécessaire visibilité que toute activité marchande se doit d'avoir aux différentes stratégies pour se rapprocher au plus près de leurs clientèles potentielles (DESSE R.-P. et GASNIER A., 2002, p.111). Cette stratégie se traduit par des choix de localisation particuliers (quartiers déjà fréquentés, carrefours, gares routières, stations de taxis collectifs, etc.) qui sont souvent corrélés à des types de circulations (le commerce cherche à se rapprocher du mouvement des citoyens) (MERENNE-SCHOUMAKER B., 2003, p.192). Les petits commerçants sont attirés par les secteurs de forte densité afin d'être physiquement proches d'un grand nombre d'agents économiques.

#### **Conclusion**

En jetant le pont entre l'espace public, l'économie (le secteur informel) et la politique urbaine, le présent travail apporte des éléments d'éclairage pour l'approfondissement du débat sur l'exposition des petits producteurs urbains à la mobilité sous contrainte à l'échelle intra-urbaine au nom de la rénovation urbaine.

Les résultats obtenus confirment l'hypothèse formulée à l'entame du travail. Les mobilités intra-urbaines forcées engendrent des conséquences extrêmement fortes sur l'économie informelle, se traduisent par une baisse drastique des revenus des petits entrepreneurs de l'ordre de 60 à 85%, l'aggravation du sous-emploi, mais un rallongement du temps de travail pour les plus vulnérables. Les modalités d'exercice de l'activité s'en trouvent modifiées du fait de

l'aggravation du sous-emploi et le rallongement du temps de travail, de la reconversion, de la pluriactivité et du changement de mode d'exercice de l'activité. Les recettes de la municipalité subissent aussi les contrecoups de la déterritorialisation des petits entrepreneurs. Enfin, du fait de sa flexibilité et de son adaptabilité, le secteur informel présente une forte résilience face aux mutations et contraintes de l'environnement économique et institutionnel découlant des chocs externes.

La question qui se pose est celle de savoir si ces effets observés sont conjoncturels ou s'ils sont de nature à modifier la structure même du secteur informel dans la ville de Cotonou.

### Bibliographie

BLOT J. et SPIRE A., (2014) : Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne le 17 mars 2014, consulté le 21 juillet 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2893> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2893

BOHOUN G. W., (2007) : Gestion efficace de l'espace urbain face aux activités informelles à Cotonou. Mémoire DESS/GPDL, UAC, Cotonou, 148 p.

BOUQUET C. et KASSI-DJODJO I. (2014) : « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne le 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2963

DESSE R. -P. et GASNIER A., (2002) : L'organisation spatiale du commerce de détail : facteurs locaux de différenciation, politiques de régulation. LERES, Rennes, 221 p.

DORRIER-APRIL E. et DOMINGO E., (2004) : Les nouvelles échelles de l'urbain en Afrique : métropolisation et nouvelles dynamiques territoriales sur le littoral béninois. In : *Vingtième siècle*, Dossier Ghorra-Gobin C. (éd.), numéro 81, Paris, pp. 41-54.

DOSSOU-YOVO C. A., (1999) : La rue espace partagé: nationaux et immigrés dans l'économie de la débrouille à Cotonou. In :

*Documents*, n°20, URA-UNB, ORSTOM, Paris, 38 p.

ÉTONGUÉ MAYER R. et SOUMAHORO M., (2010) : Espaces urbains tropicaux africains et leur appropriation dans la construction de la ville tropicale : enjeux de deux systèmes d'organisation, le formel et l'informel dans l'utilisation de l'espace, *RCSR, Sudbury/Ontario* Vol. 33 (1), 12 p.

LEIMDORFER F., (1999) : Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan. In : *Politique africaine*, n°74, Paris, Edition Karthala, pp. 51-75.

MÉRENNE-SCHOUMAKER B., (2003) : Géographie des services et des commerces. Coll. «Didact Géographie, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 239 p.

NGUEMA R.-M., Politique de déguerpissement et processus de restructuration des territoires de Libreville [Gabon] / In : *L'Espace Politique*, mis en ligne le 17 mars 2014, consulté le 26 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/3014> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3014

NYASSOGBO K. G. (2011) : Les activités informelles et l'occupation des espaces publics, les trottoirs de Lomé au Togo. In : *GETROPE*, n°2, Abidjan, 2011, p. 22-33.

SALES L., (2016) : La gouvernance des espaces publics à l'épreuve de l'informalité. Conflits, corruption et pratiques du droit dans l'occupation des rues par les vendeurs informels à Mumbai . In : *L'Espace Politique*, mis en ligne le 29 août 2016, consulté le 09 août 2017, URL : <http://espacepolitique.revues.org/3827> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3827

SPIRE A., BENIT-GBAFFOU C., GERVAIS-LAMBONY P., MORANGE M., STECK J.-F., VIVET J., (2014) : Localisation forcée en ville : l'injustice spatiale et les politiques de déguerpissement en Afrique. In : *La Justice spatiale et la ville, regards du Sud*, Paris, Karthala. 279 p.

STECK J.-F., (2006) : La rue africaine, territoire de l'informel ? *Flux*, 2006-2007/4-1, N°66/67, pp. 73-86. URL : <http://www.cairn.info/revue-flux1-2006-4-page-73.htm>.

# Àhṣhṣ

**Àhṣhṣ** : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot ahṣhṣ prononcé àhṣhṣ, à ne pas confondre avec ahṣhlō, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súsú "pensée", "idée" ; anyásã "intelligence" "connaissance". Anyásã désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásã est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àhṣhṣ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Ahṣhṣ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

**Professeur Koffi A. AKIBODE**